



BAREME D'HONORAIRES TTC

En vigueur à compter du 1er Décembre 2024

Honoraires MAXIMUM de transaction immobilière :

Montant de la vente net vendeur	Honoraires TTC pouvant aller jusqu'à :
De 0 € à 39 999 €	4 000,00 €
De 40 000 € à 79 999 €	5 000,00 €
De 80 000 € à 119 999 €	7,00%
De 120 000 € à 199 999 €	6,50%
De 200 000 € à 299 999 €	6,00%
De 300 000 € à 399 999 €	5,00%
A partir de 400 000 € et plus	4,50%

Mandat de vente : Honoraires à la charge du vendeur.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Mandat de recherche : Honoraires à la charge de l'acquéreur.

Selon barème ci-dessus.

Avis de valeur

Ais de valeur écrit, à partir de 150 € TTC et sur devis

Gratuit pour les biens mis à la vente à l'agence, et pour les estimations verbales

www.bernadie-immobilier.com

